

# Dossier de Presse

## Le Budget Primitif 2006

**Mercredi 18 janvier 2006**  
**Séance délibérative à 10h - Salle des délibérations**

### *Documents joints*

- Schéma n°1 : les dépenses et recettes rapportées à 100 euros
- Schéma n°2 : Budget Primitif 2006 : les principales dépenses par domaines de compétence
- Schéma n°3 : Budget Primitif 2006 : les principales actions par domaines de compétence

Direction de la Communication - Hôtel du Département  
tél : 02.54.08.36.26 fax : 02.54.08.39.05

# I. Les points forts du BP 2006

Le vote du Budget Primitif est l'acte politique majeur de l'Assemblée Départementale et la traduction en chiffres et en opérations de sa politique. Le Budget Primitif 2006 s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs, en privilégiant la rigueur budgétaire, la maîtrise de la fiscalité et de l'endettement, et en conservant une capacité d'investissement et d'innovation importante. Il permet au Conseil général de l'Indre d'assumer les nouvelles obligations attribuées par l'Etat aux départements tout en développant de nouveaux services à la personne.

## **Rigueur et maîtrise budgétaire**

L'efficacité budgétaire est une vertu qui permet au Conseil général de faire face à la hausse de ses dépenses, induites par les nouvelles lois de décentralisation, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé (66,4 M €), un faible endettement (21 € par habitant et par an contre 373 € en moyenne pour les départements comparables) et sans augmenter la fiscalité. Le Département entend ainsi préserver l'avenir sans recourir aux artifices de la dette, ni faire supporter aux contribuables la charge d'une mauvaise gestion.

## **Investissement : tous les postes en augmentation**

Ce budget 2006 renforce le rôle du Conseil général dans ses cœurs de métiers : la solidarité, l'animation et l'aménagement du territoire. Cela se traduit en chiffres et en actions par une hausse des dépenses dans chacun de ses grands domaines de compétence et par un niveau d'investissement départemental élevé, représentant plus de 30% du budget total, soit une hausse de 3,6% par rapport à l'exercice précédent.

## **Souplesse et réactivité = efficacité**

C'est par sa souplesse et sa réactivité que le Conseil général de l'Indre se distingue. Par sa recherche permanente de l'efficacité, il pratique un cercle économique vertueux qui permet de dépenser en créant des services générateurs d'emplois. Ce sont ainsi plus de 3 000 emplois qui sont générés par les dépenses sociales et plus de 1 200 par les opérations de travaux publics, réalisés en direct ou subventionnés.

# II. BP 2006 : les chiffres clés

Le Budget Primitif 2006 s'élève à 219,6 millions d'euros, contre 209,3 en 2005, ce qui représente une augmentation de près de 5 %.

## A. Le BP en recettes et dépenses

Ce budget se divise en recettes et en dépenses de la manière suivante :

### - Recettes...

... d'investissement :	49,7 M. €	
... de fonctionnement :		169,9 M. €

### - Dépenses ...

... d'investissement :	66,4 M. €	
... de fonctionnement :		153,2 M. €

## B. D'où viennent les recettes ?

. Dotations de transfert et compensations fiscales de l'Etat :	45,2 %
. Impôts directs :	25,8 %
. Emprunts :	15 %
. Produits domaniaux, subventions :	7,8 %
. Impôts indirects :	6,2 %

Attention : pas d'augmentation des taux fiscaux départementaux en 2005, mais revalorisation des bases de 1,8% (projet de loi de finances rectificative 2005).

*Voir détail page suivante + tableau « Le Budget Primitif 2006 rapporté à 100 euros ».*

## C. Où vont les dépenses ?

. Famille et solidarité :	50,8%
. Aménagement du territoire et aide au développement économique :	29,7%
. Jeunesse et animation du territoire :	11,7%
. Moyens généraux :	7,8%

*Voir détail pages suivantes + tableaux « Budget Primitif 2006 : les principales dépenses par secteur d'activité » et « Budget Primitif 2006 : les principales actions par secteur ».*

# III. Les recettes attendues

Les recettes du Département proviennent des compensations fiscales de l'Etat, des impôts directs et indirects, les emprunts et subventions ou produits domaniaux.

## . Dotations de transfert et compensations fiscales de l'Etat ( 45,2% des recettes du BP 2006)

Ces dotations et compensations fiscales de l'Etat sont en **augmentation de 2,37%** par rapport au BP 2005.

Cela donne les montants suivants :

. Dotation Globale de Fonctionnement :	53 M €
. Dotation Générale de Décentralisation :	2,5 M €
. Taxes spéciales sur les Conventions d'Assurance :	4,6 M €
. Dotation Globale d'Equipement :	2,3 M €
. Fonds de Compensation de la TVA :	4,95 M €
. Compensation pour le RMI / RMA	10 M €
. Part du Fonds de financement de l'APA	8,8 M €
. Compensation en faveur des personnes handicapées	3,1 M €

## . Impôts directs : ( 25,8 % des recettes du BP 2006)

Les bases réelles des contributions directes augmentent de 1,8% selon le projet de loi de finances rectificative 2005, mais **les taux de la fiscalité directe départementale sont maintenus** au même niveau qu'en 2005, 2004 et 2003.

Le produit attendu s'élève à 56,7 M €.

## . Emprunts : ( 15 % des recettes)

Comme tenu de la décentralisation des routes nationales, le montant des emprunts passe de 29 M € prévu au BP 2005 à **33 M €** en 2006.

## . Produits domaniaux, subventions : (7,8 % des recettes)

## . Impôts indirects : ( 6% des recettes)

Il est inscrit **11 M €** de droits de mutation et 2,1 M € de taxes sur l'électricité.

# IV. BP 2006 : le détail des dépenses

Les dépenses inscrites au Budget Primitif 2006 traduisent la volonté du Conseil général de se consacrer à **trois grands chantiers** déterminants pour les habitants de notre département :

- l'organisation des **solidarités** quotidiennes en lien avec nos partenaires associatifs et institutionnels
- le renforcement de nos **politiques d'animation** au service de la qualité de vie
- la poursuite des aménagements favorables au **développement économique**

## A. FAMILLE et SOLIDARITE

Le budget en faveur de la Famille et de la Solidarité s'élève à **111,3 M €**, soit une hausse de **3,6 %** par rapport au BP 2005 doté de 107,5 M €. Ce secteur représente ainsi près de **51% du budget global du département**.

Cette augmentation s'explique par :

- les effets de la **nouvelle loi sur le handicap** et notamment la prestation destinée à permettre aux personnes de compenser leur handicap (6,3 M €). Au total, ce secteur nécessiterait un crédit de **25,24 M €**, soit une hausse de **18 %** par rapport à 2005.
- la **croissance du coût de la prise en charge des enfants** par les services d'aides à domicile et par les établissements (+11,2%), du fait notamment du nouveau statut des assistants maternels et assistants familiaux
- le nouveau **Programme départemental d'insertion** nécessite un crédit de 2,31 M € contre 2 M € en 2005.

Ce poste budgétaire « Famille et solidarité » est ventilé suivant les principaux secteurs d'intervention du Conseil général en matière d'action sociale :

- **Personnes âgées : 32 %**
- Personnes handicapées : 23 %
- Personnes en difficulté : 15 %
- Enfance, Famille : 10 %
- Moyens généraux 20 %  
(dont les assistantes maternelles)

## 1. L'aide aux personnes âgées

**35,56 M €** sont affectés à l'aide des personnes âgées.

Principal dispositif d'accompagnement à domicile ou en établissement spécialisé, l'**APA**, ou Allocation Personnalisée d'Autonomie, pèse à elle seule **24,71 M €**. Pour la première fois depuis la mise en place de l'APA en 2002, le nombre de demandes d'allocation n'augmentent que faiblement, ce qui explique une **relative stabilité** de cet important poste budgétaire.

Bilan de l'APA, du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 septembre 2005 :

- 19 039 demandes d'allocation, dont 64% pour le maintien à domicile et 36% en établissement (maisons de retraite...)
- **4 944 bénéficiaires** de l'APA, dont 72% ont 80 ans ou plus
- l'APA génère l'équivalent de **865 emplois d'aide à domicile**
- en établissement, l'APA correspond en moyenne à la prise en charge de 67% du tarif dépendance.

Concernant les investissements prévus en 2006, le Conseil général affecte un crédit de **2,8 M €** à la poursuite du programme de **modernisation des maisons de retraite** dans le cadre du plan Etat-Région et de la convention Région-Département.

Sont concernées les maisons de retraite de :

- Mézières-en-Brenne : 73 lits (total des deux opérations)
- Chabris : 62 lits
- Saint-Gaultier : 64 lits
- Argenton-sur-Creuse : 105 lits

Enfin, le programme de modernisation du **Centre départemental des Grands Chênes** se termine : il reste 56 lits, dans le pavillon Bénazet, à adapter sur un total de 312. Au premier trimestre 2006, les travaux de restructuration de la maison de retraite « la Cubissole » au Blanc s'achèveront avec l'aménagement de 89 lits.

## 2. L'aide aux personnes handicapées

Jusqu'à la promulgation de la **loi du 11 février 2005**, le champ du handicap était partagé entre de multiples acteurs. Avec cette nouvelle loi, le Département devient **l'acteur principal** de l'aide aux personnes handicapées. Il lui incombe de créer une **Maison départementale des Personnes Handicapées** sur son territoire, un véritable guichet unique pour informer et orienter les personnes concernées et leur élaborer un projet de vie global.

Ce dispositif s'accompagne de la mise en place d'une **prestation de compensation du handicap**, permettant de financer, grâce à un crédit de **6,3 M €**, des aides adaptées : aménagement de l'habitat, aides humaine ou animalière, technique ou matérielle.

La mise en oeuvre de cette loi explique la forte augmentation budgétaire dévolue à ce secteur, avec un crédit de 25,24 M € contre 21,3 M € en 2005, soit **18% de hausse**.

### **3. L'aide aux personnes en difficulté**

Un crédit de **15,17 M €** est affecté au financement de l'allocation **RMI-RMA** (Revenu Minimum d'Insertion et Revenu Minimum d'Activité), dont 2,31 M € en faveur de la politique d'insertion des personnes concernées.

2006 sera la première année de la mise en œuvre du nouveau **Programme Départemental d'Insertion 2005 - 2010** ainsi que du nouveau dispositif d'aide aux jeunes en difficulté. Le PDI vise à améliorer l'efficacité de la politique d'insertion du Conseil général et à recentrer les actions d'insertion professionnelle dans une logique d'accès à l'emploi.

### **4. L'aide à l'enfance et à la famille**

Un crédit global de **10,96 M €** est affecté à ce secteur qui vise essentiellement à la protection de l'enfance. Le budget s'adapte à **la valorisation du statut des assistants maternels et assistants familiaux** instituée par la loi du 27 juin 2005. Cette valorisation passe par une meilleure rémunération, et par conséquent une augmentation des coûts de prise en charge de l'enfant, et par une formation améliorée.

Notons la création prévue en 2006 de **deux nouveaux Relais Assistantes Maternelles** sur les communes d'Ardentes et La Châtre, grâce au Fonds de soutien au développement de l'accueil de la petite enfance.

## B. Aménagement du territoire et aide au développement économique

### 1. Aménagement du territoire

#### - Les routes :

Le Conseil général poursuit en 2006 son **effort d'investissement** au bénéfice de l'aménagement de son territoire et du désenclavement routier. **Il intègre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 le réseau routier national** dans le domaine public départemental.

**32,3 M €** sont ainsi affectés à la modernisation du réseau routier départemental :

. 9,2 M € de travaux seront réalisés dans le cadre du **4<sup>ème</sup> Plan Routier départemental**, notamment le renforcement de la RD 925, l'axe Châteauroux - Indre et Loire

. 18,3 M € pour le programme de voirie et d'ouvrages d'art à réaliser sur le réseau non compris dans ce Plan, soit une **trentaine d'opérations sur le réseau secondaire**

. 4,9 M € pour les travaux prévus au **Contrat de Plan Etat - Région**, dont les déviations d'Ingrandes et de Saint-Gaultier.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Département doit **assurer l'entretien des ex-RN 143 et RN 151**. Un crédit de **823 000 €** est prévu à cet effet. Il s'intègre dans un budget global de 4,8 M € pour l'entretien de l'ensemble du réseau départemental.

Enfin, le Conseil général consacrera **1,56 M € à la sécurité routière**, avec la poursuite des actions engagées depuis 2003 (formation des jeunes, recyclage des conducteurs seniors...).

#### - Sécurité

Le Conseil général affecte un budget de **8 M €** à la sécurité des biens et des personnes. Celle-ci passe par une augmentation de la contribution au **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de 6% du fait de la budgétisation des travaux de reconstruction de la caserne de Châteauroux.

Il est également consacré un budget de **2 M €** à l'entretien et la rénovation des **gendarmeries** départementales, dont celle du Blanc qui « pèse » à elle seule un crédit de 1,7 M €.

## - Agriculture :

Un crédit global de **3,1 M €** est prévu pour soutenir l'agriculture et l'élevage dans l'Indre.

Dans ce domaine de l'agriculture, le Conseil intervient à travers **quatre catégories d'opération** :

- des aides directes à la **profession agricole** (Dotation départementale aux jeunes agriculteurs, subventions aux organismes agricoles...)
- des aides à la maîtrise de **l'outil de production** et aux **expérimentations** (ferme expérimentale, diester...)
- des aides pour l'amélioration et la **promotion des produits agricoles** (promotion des AOC...)
- une subvention pour la **Direction départementale de l'agriculture et de la forêt**

En matière d'élevage, le Conseil général apporte son soutien à la **lutte contre les maladies animales** et au suivi de la qualité des produits. Au premier plan de l'action sanitaire, le **Laboratoire Départementale d'Analyses** bénéficiera à moyen terme de nouveaux locaux. Un programme de **2,5 M €** est alloué à ce projet.

## - Equipement des communes :

Partenaire privilégié des communes, le Département soutient les efforts d'équipement et d'investissement des 247 municipalités de l'Indre. Il est ainsi prévu :

- **2,3 M € pour le Fonds départemental de l'Eau**, en hausse de 5%, qui regroupe l'ensemble des aides au bénéfice des travaux d'assainissement et d'eau potable.
- **3 M € de soutien aux investissements des communes**, via le Fonds d'Action Rurale et le Fonds départemental d'aménagement urbain.
- 457 000 € au titre du **Fonds départemental d'électrification rurale**
- 240 000 € en faveur des **Espaces Naturels Sensibles**. 5 aménagements de sites sont prévus en 2006 à Varennes-sur-Fouzon, Lye, Lurueil, Prissac et Chaillac.
- 135 000 € d'aides à la collecte sélective, au tri et au traitement des déchets, dans le cadre du **Programme départemental de maîtrise des déchets**
- 120 000 € pour le Fonds d'aide à la création de maisons de service. Deux projets sont en cours pour la création et l'expérimentation de **Maisons de services** dans les cantons d'Aigurande et d'Ardentes.

A noter qu'en 2005, le soutien du Conseil général a permis à **45 communes** de s'équiper en matériel informatique pour tester, en 2006, les « guichets Num**MAIRIE**ques ».

## - Technologies d'Information et de la Communication (TIC) :

En 2006, le Conseil général poursuivra son **action d'apprentissage** en direction des secrétaires de mairie, développera des sites extranet à partir de cyberindre.org auprès de communautés d'acteurs du département (sport, culture, emploi...) et l'usage des téléservices.

Dans le volet « Accéder » du programme générique CyberIndre, le Conseil général envisage en 2006 (voir aussi « Equipement des communes ») :

- . de lancer le concept d'une **Maison de Services au public** sur les cantons d'Aigurande (ainsi qu'un Espace Numérique) et d'Ardentes
- . de démarrer le programme NumMAIRIEque avec la mise en place de guichets numériques dans 45 communes, lors d'une phase d'**expérimentation**.

Un crédit de **1,54 M €** est dédié à l'amélioration de la couverture en **téléphonie mobile** et à **l'internet haut débit**.

En matière de téléphonie mobile, **13 nouveaux pylônes** verront le jour avant la fin de l'année 2006. Concernant le développement de l'internet haut-débit, le Conseil général souhaite faire accélérer la **couverture ADSL** du département et favoriser le développement de solutions alternatives, comme la **technologie Wimax**.

## - Habitat :

En matière d'habitat, le Conseil général accroîtra ses efforts par l'ouverture d'un crédit de **675 000 euros** :

- en **élargissant le bénéfice du Fonds de Modernisation de l'Habitat au monde rural**, ce qui permettra le financement de 87 logements
- en augmentant l'aide au financement des programmes PALULOS, destinés à créer des logements locatifs sociaux dans les communes. Une **trentaine de nouveaux logements** seront financés en 2006
- en abondant le Fonds « Une commune, un logement » pour financer une **quinzaine de nouveaux logements locatifs non-sociaux**

## - Transport inter-urbain (non scolaire) :

Afin de sauvegarder un **service public de transport en milieu rural**, le Conseil général aide au fonctionnement d'un certain nombre de lignes, empruntées par 385 000 voyageurs en 2004. Un crédit de **1,055 M €** est ouvert pour soutenir cette action.

## 2. Aide au développement économique

Bien que l'aide directe au développement économique soit de la compétence de la Région, le Conseil général agit, en faveur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, par l'allocation d'aides et de subventions adaptées aux spécificités de l'économie départementale.

### - Industrie, commerce, artisanat

Le Conseil général a ouvert un crédit de **2,3 M € d'aides diverses** en faveur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

En 2006, il est ainsi prévu de :

- créer un **Fonds de Garantie** doté de 50 000 euros **pour aider les très petites entreprises**
- soutenir le **Fonds départemental de maintien des activités commerciales en zone rurale** et le **Fonds d'aide départementale à l'investissement artisanal** par des crédits de 170 000 € et 69 000 €. Une douzaine de dossiers sont déjà en instance.
- maintenir l'**Allocation départementale d'aide à l'apprentissage** qui doit bénéficier à 400 apprentis en 2006 grâce à une enveloppe de 50 000 euros
- conforter le **Fonds départemental d'aide aux communes pour l'industrialisation** par un crédit de 380 000 euros, enveloppe susceptible d'être augmenté avec la concrétisation de l'implantation de l'entreprise Spicer's à Montierchaume (100 emplois prévus sur trois ans)
- développer le **Fonds d'aide à l'innovation et à la recherche**, doté d'un crédit de 138 000 euros. 6 dossiers sont déjà en cours.
- consacrer une enveloppe exceptionnelle de 200 000 euros pour accompagner **l'installation de l'entreprise Armatiss** à Châteauroux
- allouer 184 750 euros au **Fonds d'intervention pour le développement économique**, qui soutient des initiatives porteuses (Forum transmission-reprise d'entreprises, Printemps de l'emploi...)

### - **Agence de développement économique de l'Indre (ADEI)**

Enfin, le Conseil général accorde une subvention de **580 000 €** en 2006 pour le fonctionnement de l'Agence de développement économique de l'Indre. Fin 2005, l'ADEI aura contribué au suivi de plus de **23 projets industriels** et de **161 dossiers de commerce et artisanat en milieu rural**. Les implantations dans l'agglomération castelroussine des entreprises Armatiss et Spicer's sont à mettre à son actif.

## C. Jeunesse et animation du territoire

### 1. Jeunesse

Les dépenses en faveur des jeunes s'élèvent à 20,4 M €, en hausse de 3,8% par rapport au budget primitif 2005.

#### - Collèges

L'année 2006 sera notamment marquée par :

. un crédit de **9,64 M €** en faveur des collèges, dont **un programme d'investissement de près de 7 M €** comprenant notamment :

- **la reconstruction du collège Saint-Jean à Châteauroux**
- la restructuration des collèges Le Clos de la Garenne à Chabris et Vincent Rotinat à Neuvy-Saint-Sépulchre
- la restructuration de la demi-pension des collèges Jean Monnet à Châteauroux, Hervé Faye à Saint-Benoît du Sault
- la poursuite de **l'implantation de cyberespaces** dans les collèges : **9 ouvertures** prévues pour 2006
- **le renouvellement du matériel informatique dans les collèges** avec un crédit de 200 000 € et la prise à charge dans tous les collèges de l'Indre de la maintenance informatique

#### - Enseignement supérieur

Le Conseil général soutient activement le développement de l'enseignement supérieur dans le département. En 2006, des actions fortes dans le domaine de l'enseignement supérieur nécessitent un budget de **1,3 M €** en faveur de :

- **la création d'une école d'ingénieurs à Châteauroux**
- l'implantation d'une Maison de l'Etudiant à Châteauroux et Issoudun
- la construction d'un Pôle Universitaire Pédagogique
- la création d'une Plate-Forme Technologique d'Enseignement

Par ailleurs, un crédit de **340 000 €** bénéficiera à **1 400 étudiants boursiers** du département.

#### - Transports scolaires

Durant l'année scolaire 2004/2005, le Conseil général a transporté quotidiennement **12 660 élèves**.

En 2006, le budget de fonctionnement pour les transports scolaires augmente de **8,27 %**, du fait notamment des effets de la hausse du pétrole et des accords salariaux au niveau national.

Au total, un crédit de **8 M €** est nécessaire pour transporter gratuitement tous les élèves scolarisés du département.

## **2. Animation du territoire**

### **Culture :**

Le Conseil général consacrera **3 M €** à sa politique culturelle qui vise à favoriser l'accès aux arts, à la lecture, aux savoirs, à préserver et valoriser le patrimoine, et à réduire les déséquilibres territoriaux.

Il est envisagé en 2006 de réaliser **un inventaire des vitraux des églises de l'Indre**, d'élargir et thématiser les journées « A la découverte du Patrimoine départemental ».

Il est prévu également de finaliser en 2006 le **Schéma départemental des enseignements artistiques** et de poursuivre le plan de soutien à l'enseignement musical.

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité au spectacle vivant, le département envisage de revitaliser l'opération « **Collégiens au théâtre** » et de conforter le dispositif « **Musique et Théâtre au pays** ». Des manifestations d'envergure, comme le Festival DARC, bénéficieront d'un soutien accru.

Enfin, en matière de **lecture publique**, l'action du Conseil général, à travers la **Bibliothèque Départementale de l'Indre** (BDI), continuera à être essentiellement orientée vers le soutien aux bibliothèques du département.

**Deux nouvelles bibliothèques** seront ainsi créées dans les communes de Maron et de Velles. Cinq autres vont bénéficier d'un réaménagement et d'une extension à Etrechet, La Vernelle, Lye, Poulaines et Vendoeuvres.

Autre nouveauté : le catalogue de la BDI pourrait être intégré dans le portail cyberindre, le site internet du Conseil général.

### **Archives départementales :**

Depuis leur installation dans ses nouveaux locaux fin 2003, les Archives Départementales ont presque **doublé leur activité**. Près de **245 000 €** seront consacrés à ce service en 2006.

De nouvelles expositions sont prévues en 2006, ainsi que le développement du portail « archives » sur le site internet cyberindre.org.

## - Tourisme :

Le Conseil général mobilisera plus de **2,4 M €** pour sa politique touristique, conduite notamment par le Comité Départemental du Tourisme.

Des idées nouvelles sont lancées :

- **doter l'Indre d'un pôle d'attraction** impactant en matière touristique, économique et social
- élargir le concept des journées « **A la découverte du Patrimoine départemental** » à la découverte **nocturne** des monuments et à des **animations gastronomiques**
- **développer l'offre d'activités nocturnes** (comme l'opération chandelles au Château de Valençay)
- thématiser les produits touristiques existants

## - Sport :

La politique sportive du Conseil général sera renforcée en 2006 en direction des jeunes, de l'animation et de la valorisation des sites de pratiques sportives. Un budget **de 2,2 M €** est affecté à ce secteur.

En 2006, il est prévu de :

- préparer une grande **Fête départementale des Sports pour 2007**, se déroulant sur plusieurs jours et plusieurs sites du département autour de la **thématique des sports de nature**
- poursuivre l'aide à la réhabilitation et à la construction des équipements sportifs pour un montant de près de **1,3 M €**
- **soutenir l'organisation de manifestations sportives**, dont la Semaine Fédérale du Cyclotourisme fin juillet, et réserver un crédit de **320 000 € pour l'animation locale**.